

# SAINT-JEAN DE LA PORTE



1997

## MEILLEURS VOEUX 1998

*Bonne Année à chacun d'entre vous, aux anciens et aux nouveaux qui nous ont rejoints en 1997.*

*Bonne Année à ceux qui vous sont proches et à ceux qui vous sont chers, aux enfants qui nous suivent et qui sont l'avenir de notre Commune et du Pays. Que 1998 soit pour eux une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies et de progression constante.*

*Pour préparer cet avenir si précieux, notre commune avancera en 1998 et se dotera encore de moyens, d'équipements nécessaires prévus au programme.*

*Bonne Année à notre pays avec ses traditions sur lesquelles repose, tout entière, son histoire.*

*Bonne Année à notre terre avec un peu moins de guerres, un peu plus de compréhension pour cette fin d'année, pour cette fin de siècle, qui nous laisse espérer un troisième millénaire plus humain.*

François BLONDET  
Maire de Saint-Jean-de-La Porte

# Travaux sur la commune

## ECOLE MATERNELLE

Quand une commune investit pour construire une école, on peut se dire : oui on va de l'avant, oui on pense aux générations futures. L'école, base de savoir et de culture doit être un lieu où l'on se sent bien.

La maternelle et la cantine actuelle ne répondant plus aux nouvelles normes de sécurité nous devons soit effectuer d'importants aménagements dans le bâtiment existant, ce qui aurait complètement défiguré son architecture, soit construire un nouveau bâtiment.

La commission d'appel d'offres a porté son choix sur les entreprises qui répondaient le mieux aux prestations demandées. Un suivi très strict par l'architecte quant à la qualité du travail effectué et au respect du planning a été demandé afin que cette nouvelle école ouvre ses portes à la rentrée 98/99.

Cet investissement très lourd (2 MF à la charge de la commune et 2 MF de subventions) nous a contraints à reporter momentanément d'autres travaux.

## BATIMENTS COMMUNAUX

1 - Nous avons profité des vacances d'été pour effectuer divers travaux de réfection et de peinture dans les locaux de l'école primaire et maternelle.

2 - Salle paroissiale : cette salle est à la disposition du Comité paroissial. Quoique peu utilisée, nous devons assurer son entretien. La toiture en terrasse ainsi que l'intérieur ont eu besoin de travaux.

## PROTECTION DES SOURCES

### • SOURCE DES MILLETES

Principale ressource en eau pour la commune, ce captage mérite toute notre attention afin d'en préserver sa qualité. L'eau de ruissellement, principal facteur d'un risque de pollution, doit être captée et évacuée en dehors du périmètre de protection. Sur la route des Vignes, 500 m de conduite ont été posés pour évacuer cette eau jusqu'au Morbier. Ces travaux ont été menés en collaboration avec ceux entrepris par le DUCC pour relier leur réservoir à celui de la commune. Début 98, les eaux de ruissellement sur le chemin de Rochasset seront elles aussi captées, suivi du

bétonnage du chemin sur la zone la plus sensible aux infiltrations.

### • SOURCE DE LA RAVOIRE

Le captage existant étant abandonné depuis 1993 suite à une pollution constante, ce hameau est alimenté temporairement par la commune de Cruet. Une liaison avec le réseau du DUCC sera opérationnelle au début de l'année.

### • SOURCE DE LA CROISSETTE

Source et réservoir commun avec St-Pierre d'Albigny pour l'alimentation de Roissarvaz et les Grangettes. Une pollution ponctuelle nous a conduits à prévoir des travaux de réfection du captage et de la conduite alimentant le réservoir.

### • SOURCE DE COMBEFOLLE

Afin de garantir la qualité de distribution sur ce village, nous avons demandé à la DDA d'entreprendre une étude pour remédier à la situation actuelle. Construction d'un réservoir de 60 m<sup>3</sup> dont 30 m<sup>3</sup> en réserve incendie, remplacement du réseau de distribution. Coût estimatif 790 832 F. Une demande de subventions a été déposée aux services de l'Etat et à l'Agence de l'Eau.

### • SOURCE DE FEAL ET MONTLAMBERT

Ces deux hameaux ne sont pas oubliés et nous étudions la meilleure solution pour améliorer la distribution surtout en période d'été.

## VOIRIE COMMUNALE

### • CHEF-LIEU : chemin du Lambornet

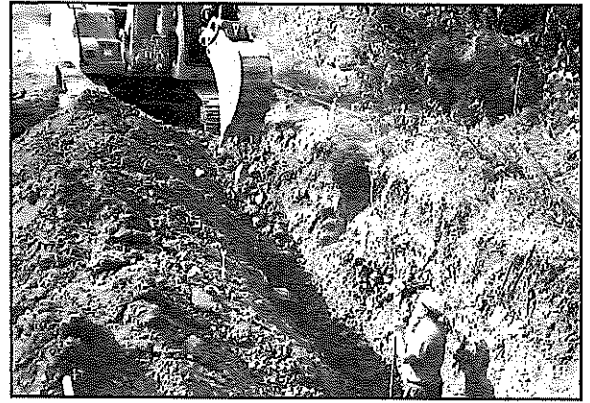
Suite à la mise en souterrain des réseaux EDF-GDF, éclairage public, la réfection de la chaussée était indispensable. Un tapis en enrobé dense a rendu ce passage plus agréable.

### • LE CARNAVET : chemin chez Piquet

70 m de bases en diamètre 400 ont été posées pour canaliser le ruisseau aux abords des habitations.

### • LES GRANGETTES

Mise en souterrain des réseaux EDF-PTT, éclairage public, et remplacement d'une partie de la



Source des Milletes

conduite d'eau potable sur le chemin du haut.

### • LES REYS : chemin de St-Jean à Montlambert

Ces travaux prévus pour 97 n'ont pu être effectués. La subvention pour le remplacement de la conduite d'eau potable ne nous ayant pas été attribuée pour 97. Une nouvelle demande a été renouvelée. Ces travaux seront exécutés en 98.

### • Route de Montlambert

Nous avons décidé d'entreprendre la réfection de cette voie. Une étude a été demandée pour monter un programme par tranche.

### • Chemin de Montassoula

Des travaux de canalisation des eaux de ruissellement doivent être entrepris avant la réfection du chemin suite au passage de la canalisation d'alimentation du réservoir de La Ravoire.

## MATERIEL

L'agent communal s'occupe de plusieurs travaux sur la commune. Pour mener à bien ses tâches, il dispose d'un tracteur équipé pour le déneigement et le débroussaillage, d'un fourgon et de divers petits matériels. Le problème du déneigement étant prioritaire, nous devons disposer d'un matériel performant et fiable. Le tracteur totalisant 6 500 heures de travail, nous avons dû penser à son remplacement ainsi que le broyeur. Investissement : 300 000 F.

# SIVOM (Syndicat Intercommunal Mixte de Traitement Ordures Ménagères)

## GESTION COLLEGE

L'effort concerne la restructuration des WC et espaces de rangement, les ateliers pédagogiques en vue de l'installation de l'informatique, suite à la visite des responsables du rectorat.

## STATION D'EPURATION

Elle fonctionne depuis juin 97. Comme cela était prévu, les boues, avec une siccité de 7 % sont épanchées sur des parcelles agricoles définies par la Chambre d'Agriculture. Cela permet de sérieuses économies par rapport à l'incinération (voir article dans Tribune Libre). Une étude de projet est en cours pour la reconduction du contrat de fermier.

## DECHETTERIE

Un crédit de 21 000 F est affecté pour son amélioration suite aux demandes réitérées du président.

## A PROPOS DES ORDURES MENAGERES

Le SIMTOM (Syndicat Intercommunal Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) a accepté que le nouveau four d'incinération prévu par le plan départemental de gestion des déchets ménagers, approuvé par arrêté préfectoral, soit réa- lisé sur le site actuel de Gilly sur Isère.

L'utilisation de cette usine concernera de nombreuses collectivités locales de la Combe de Savoie et de Tarentaise. Certaines ne sont pas, à ce jour, représentées au sein du Syndicat et il paraît souhaitable que l'ensemble des collectivités potentiellement utilisatrices soit associées au pilotage des études préalables à la création de la nouvelle unité d'incinération.

Le volume des ordures ménagères a doublé en 20 ans. Réduire la masse des déchets non recyclés, passe obligatoirement par un tri sélectif.

# Budget communal 1997 (primitif et supplémentaire)

## POSTES PRINCIPAUX

Réalisé à fin 10/97

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>	Vente de produits	Cantine - Concessions cimetière.....	92 200 F		
	Impôts et Taxes	Contributions Directes - Taxe sur les pylônes.....	1 251 479 F		
	Dotations, Subventions	Droits de mutation (taxe sur ventes de terrains)			
		DGF - Dotation solidarité rurale - Dotations aux élus.....	1 478 968 F		
		Attributions FNTP - FDTP - Compensations TP - TF			
	Autres Produits de gestion	Fonds national de péréquation - Subventions			
		Location Salle des Fêtes - Logement Ecole.....	23 600 F		
		Ventes de terrains - Remboursements divers.....	570 970 F		
	Recettes Exercice Antérieur	Excédent antérieur de fonctionnement.....	13 264 F		
	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>3 430 481 F</b>	

<b>DEPENSES</b>	Charges à caractère général	Eau - EDF - Carburants - Cantine - Taxes foncières.....	628 765 F	
		Fournitures d'entretien, de petits équipements		
		Fournitures administratives - Fournitures scolaires		
		Entretien Matériel - Entretien bâtiments - Entretien biens mobiliers		
		Entretien voies & réseaux - Maintenance informatique		
	Charges de Personnel	Rémunérations - Charges sociales.....	619 000 F	
		Autres Charges de Gestion	Indemnités des Elus - Aide Sociale - Service Incendie.....	746 450 F
	Charges Financières	SIVOM - Indem. Logement Instituteurs - Subventions à verser		
		Dotations d'équilibre budget de l'eau		
		Intérêts des emprunts.....	114 991 F	
Charges Exceptionnelles	Immobilisations cédées.....	559 550 F		
	Virement/Section Investissement		761 725 F	
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>3 430 481 F</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	Excédent d'Investissement Antérieur	Report.....	810 704 F	
	Dotations Fonds Réserves	Récupération TVA - TLE.....	123 784 F	127 895 F
	Immobilisations	Vente de terrains.....	559 550 F	272 000 F
		Virement / Section fonctionnement		761 725 F
	Subventions d'Investissement	Ecole maternelle - Digitalisation Cadastre - Voirie.....	1 762 133 F	
	Irrigation		1 447 220 F	
Emprunts	Ecole maternelle.....	1 700 000 F	1 200 000 F	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>7 165 116 F</b>	

<b>DEPENSES</b>	Créances	Emprunts - Participation Ass. Foncière.....	90 494 F	
		Bâtiments Communaux	Entretien Ecole - Salle paroissiale.....	34 290 F
	Eclairage Public	Enfouissement réseaux.....	40 000 F	
		Lotissement "Le Morbier"	Immobilisations en cours - Prestation OPAC.....	69 350 F
	Acquisition de matériel	Matériel école, cantine.....	244 896 F	6 821 F
		Acquisition de mobilier	Mobilier scolaire - Mobilier mairie.....	10 000 F
	Acquisition de terrains	Achat terrains SNCF - M. BROU - M. DROUX.....	98 370 F	92 510 F
		Voirie	Montlambert - Chef-lieu - Grangettes.....	580 516 F
	Ecole Maternelle	Construction bâtiment + frais architectes.....	4 000 000 F	151 792 F
		Eaux pluviales	Les Reys - Chez Piquet - La Ravoire - Les Milleffes.....	460 000 F
	Digitalisation du cadastre	Digitalisation - Logiciels - Matériel informatique.....	90 000 F	81 576 F
	Irrigation		1 447 200 F	
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>7 165 116 F</b>	

## Révision du P.O.S.

En début d'année 1997, notre travail s'est porté sur les règlements internes des nouvelles zones créées. Nous avons redéfini un COS (Coefficient d'Occupation des Sols) à 0,20 pour les zones Uc, 1 NAc et NB (en UA, bâti ancien, pas de COS). Pour les nouvelles constructions, le recul par rapport aux voiries a changé (10 m au lieu de 14 auparavant). Pour les toitures, seuls les 2 et 4 pans sont autorisés. Une nouveauté aussi, des emplacements pour le stationnement seront demandés selon les zones et les surfaces habitables.

Par rapport à l'ancien POS, notons également la suppression quasi générale des zones NB, mais mise en place d'un zonage 1NAc (aménagement concerté sur un minimum de 5 000 m<sup>2</sup>). Création aussi d'un zonage 1NAe pour activités artisanales.

Protection en NCV de la culture de la vigne. Statut spécial pour le zonage NCR où la loi paysagère est très forte.

Au début mars 97, le projet du POS est revenu des services de la Préfecture avec quelques remarques à prendre en compte. Notamment :

- sur le maintien de la «coupure verte» entre le Chef-lieu et le Bourg Evescal.
- de redéfinir les zones à risques par inondations ou éboulements.
- de protéger les captages d'eau potable de la commune.
- de bien mentionner les servitudes d'utilité publique.

Le projet a été approuvé fin juillet par les services de l'Etat. Le 6 août 1997, il a été présenté à la population de St-Jean à la salle des fêtes. Une cinquantaine de personnes ont suivi très attentivement l'exposé de l'architecte conseil M. Combet et les réponses apportées par M. Juin de la DDE aux quelques questions du public. On a parlé des problèmes de stationnement dans l'habitat ancien, de désenclavement de certaines maison au Bourg Evescal et de la protection de certains sites, etc.

Du 30 septembre 97 au 31 octobre, la déclaration d'Enquête Publique a eu lieu. Un registre était ouvert en mairie où les administrés pouvaient émettre leurs souhaits ou leurs critiques sur le nouveau POS et dialoguer avec le commissaire enquêteur désigné, M. Avriller.

# La vie scolaire

Cette année notre école reçoit 96 élèves et a accueilli 3 nouveaux instituteurs.

M<sup>me</sup> CATELLA Nadine en maternelle a 30 élèves ;

M<sup>me</sup> TISSOT Catherine en CE1 - CE2 a 23 élèves ;

M<sup>r</sup> FARRONATO Laurent en CM1 - CM2, remplaçant M<sup>me</sup> DUCHEZ Fabienne en congé maternité, a 29 élèves.

Quant à Mme SUEUR Simone, directrice de l'école, elle a 14 CP ainsi que 10 grandes sections de maternelle le matin.

Les crédits scolaires votés au budget sont de 340 F par enfant. Ils sont utilisés par les enseignants pour l'achat de manuels, cahiers, crayons, tout autre petit matériel ainsi que les photocopies nécessaires en classe.

Un téléphone a été mis à la disposition de l'école (n° 04 79 71 42 05).

Un algeco, en location jusqu'en juin 98 (800 F par mois), a été installé dans le jardin pour ranger le matériel de sport.

Afin de parer à l'augmentation des effectifs (80 élèves en 96/97), une commande de 6 bureaux doubles avec 12 chaises a été effectuée pour un montant de 6018 F.

## Cantine

Un container supplémentaire d'un montant de 4 221 F a dû être acheté pour assurer le portage des repas.

La cantine est un service qui fonctionne très bien sur la commune. Un bilan pour les trois années antérieures permettra à chacun d'apprécier à sa juste valeur le service rendu.

Service de restauration scolaire			
Bilan des exercices 1994 - 1995 - 1996			
Année	1994	1995	1996
Rationnaires	2749	2566	3042
<b>Dépenses</b>			
Repas facturé par le Collège	39 027,80 F	42 769,50 F	51 954,35 F
Frais de personnel**	72 678,29 F	70 957,28 F	79 452,48 F
Indemnité régisseur cantine.		750,00 F	750,00 F
Impression des tickets	1 719,70 F	1 790,86 F	1 821,06 F
Achat de matériel		920,81 F	2 064,95 F
Participation acquisition véhicule transport repas			5 000,00 F
<b>Total dépenses</b>	<b>113 425,79 F</b>	<b>117 188,45 F</b>	<b>141 042,84 F</b>
<b>Recettes</b>			
Vente des tickets	49 042,00 F	39 746,10 F	57 509,20 F
Participation SIVOM Dépenses personnel	11 354,46 F	12 104,00 F	12 593,00 F
<b>Total recettes</b>	<b>60 396,46 F</b>	<b>51 850,10 F</b>	<b>70 102,20 F</b>
Déficit global	53 029,33 F	65 338,35 F	70 940,64 F
Déficit par repas	19,29 F	25,46 F	23,32 F

Ne sont pas prises en compte dans ce tableau les dépenses afférentes à l'eau, l'électricité et produits d'entretien qui sont englobées, en facturation, dans le budget Mairie-Ecole.

\*\* dépenses de personnel :

- 1 agent pour assurer le portage des repas fournis par le Collège

de Saint-Pierre d'Albigny, le service, la vaisselle et le nettoyage des locaux.

- 2 agents de surveillance : l'accueil d'enfants de maternelle (de 3 à 5 ans) impose la présence de 2 personnes pour assurer correctement le déroulement des repas (découpe de la nourriture, aide à l'alimentation) et la garderie.

# Environnement

## MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND

ARRETE du 9 janvier 1997 portant réglementation des bruits de voisinage dans le Département de la SAVOIE

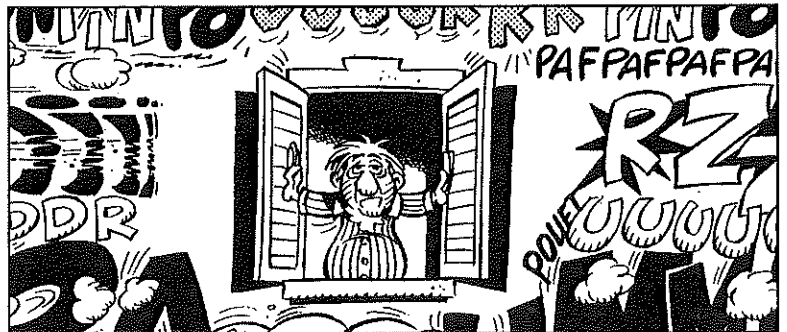
Article 9 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne

soit gêné par les bruits répétés et

intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la commune.



## SENTIER DE LA VIGNE ET DU PATRIMOINE

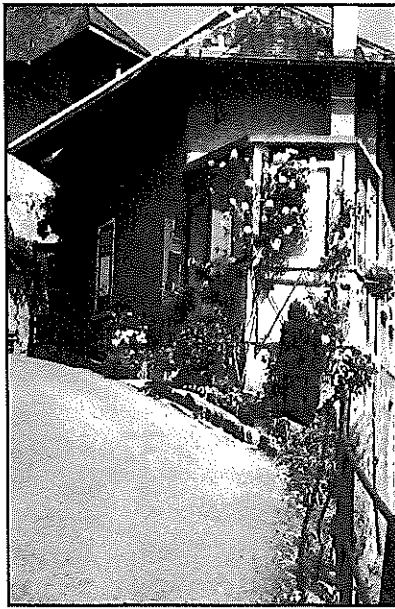
Dans le but de faire découvrir le patrimoine naturel de la Combe de Savoie et de développer les activités touristiques sur ce secteur, le Parc Régional Naturel des Bauges a publié une plaquette présentant les chemins de la vigne. Très bien faite, très instructive, elle présente pour chaque commune concernée un rappel historique de celle-ci et met en évidence ses points forts (agriculture, architecture, randonnées, etc.). C'est ainsi que nous pouvons découvrir entre autres que Saint-Jean était le pays des châteaux et des résidences de notables de Chambéry. Cette brochure est disponible à la bibliothèque. A découvrir.

## FLEURISSEMENT

La Mission Fleurissement de l'Agence Touristique Départementale a enregistré une augmentation de 20 % des inscriptions par rapport à 1996 au Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous apprenons que le hameau du BOURG EVESCAL, se classe parmi les 31 hameaux les plus propres et les plus fleuris du Département au palmarès 1997.

Cette «compétition» a beaucoup évolué depuis sa création puisque les critères de jugement s'attachent, non seulement à la qualité des fleurs et du végétal, mais aussi à toutes les actions d'embellissement de nos villes et villages. Le jury Communal constate aussi une progression d'efforts des habitants de notre



commune, au fleurissement, et à l'environnement. Nous félicitons et remercions tous ceux qui œuvrent pour la beauté de notre village et rendent notre cadre de vie agréable et accueillant.

Une remise des prix d'encouragement et de félicitations sera décernée début janvier lors de la présentation des vœux de Monsieur le Maire.

## ESPACES VERTS

Dans un souci permanent d'embellir et de tenir propre notre village, la commission des travaux a décidé de remplacer le gazon situé à l'entrée du chemin des Chambrosines par un massif de cotonéaster. C'est aussi une facilité d'entretien. Il faut remarquer l'effort qui est fait par le Conseil municipal et le bénévolat de certaines personnes pour planter, nettoyer et arroser tous ces petits massifs. Aussi, nous demandons à nos concitoyens de respecter ce qui est mis en place, car cette année encore, des plantes ont disparu.



## La vie associative

### AMICALE PECHE DE LA MOTTE RONDE

L'Amicale Pêche de la Motte Ronde est une société de pêche ouverte à tous ceux qui aiment la pêche et la convivialité.

Notre sport favori se pratique les matins des dimanches et jours fériés, sur le plan d'eau de St-Jean-de-la-Porte, de début mars à fin décembre.

De mars à octobre, pêche à la truite (nombreux lâchés), avec possibilité de prendre d'autres espèces. A partir d'octobre et jusqu'à la fin de l'année on pêche plutôt le brochet.

L'assemblée générale a lieu à St-Jean de la Porte au début du mois de février de chaque année (la date exacte sera affichée en mairie et paraîtra dans le DL).

Pour tous renseignements :

Président : M. Lofli DHOUAHRIA  
Le Carnavet - 73250 St-Jean de la Porte  
Tél. 04 79 28 61 23

Trésorier : M. André CHAMOT-CLERC  
Sous sapines - 73250 St-Pierre d'Albigny  
Tél. 04 79 28 55 62

Secrétaire : M. Alain COMBAZ  
La Curiaz - 73250 St-Jean de la Porte  
Tél. 04 79 28 55 82

Elle a d'ores et déjà quelques activités prévues :

- un loto avant Noël avec comme lots une boîte de bons chocolats et une bouteille de vin de Savoie
- une animation le 28 février pour le Carnaval avec lâcher de ballons, buvette, buffet.
- une grande kermesse le 20 juin en collaboration avec le Comité des fêtes.

Elle débutera dans la matinée avec la participation des élèves et des enseignants. Ensuite, chacun pourra venir tenter sa chance aux différents stands. Et vers midi tout le monde se retrouvera pour se restaurer et se rafraîchir. La fête continuera tout l'après-midi.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, toutes les idées sont attendues. Si vous voulez proposer vos services ou des idées, merci de contacter un des membres de notre bureau :

- Jean-Paul BETEND, président : 04 79 71 42 04
- Rachel MALLET, vice-présidente :
- Annick CAPPOEN, trésorière : 04 79 71 44 89
- Bernadette BRUNO, trésorière-adjointe : 04 79 71 44 71
- Florence MARCOZ, secrétaire : 04 79 28 50 81
- Jocelyne COURTS, secrétaire adjointe : 04 79 28 63 60

### COMITÉ DES FÊTES DE ST-JEAN DE LA PORTE

L'assemblée générale du Comité des Fêtes, a eu lieu le 19 septembre dernier. Nous vous communiquons, ci-après, la liste des membres du nouveau bureau, ainsi que les manifestations prévues pour l'année 1997-1998 et leurs dates.

#### MEMBRES DU BUREAU

Yvan LE DALL, président  
Didier FOUQUET, vice-président  
Dulcinia PERNET POIL CHEVRIER, trésorière  
Pierre BRUNO, trésorier adjoint  
M. Claude WEILL, secrétaire  
Rémi WEILL, secrétaire adjoint

#### MANIFESTATIONS

Repas des vendanges	25 octobre 97
Concours de belote	15 novembre 97
Réveillon St-Sylvestre	31 décembre 97
Les Rois	18 janvier 98
Repas des aînés	1 février 98
Faïlles	21 ou 28 février 98
Loto	22 mars 98
Thé dansant	19 avril 98
St-Jean	28 juin 98

### ANCIENS COMBATTANTS

A l'occasion de la cérémonie anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, plusieurs anciens combattants recevaient la croix du combattant. Trois de ces anciens combattants la recevaient dans leur commune et devant leur monument aux morts en présence de la population rassemblée. La médaille était remise par le Conseiller Général.

Mr Michel MENART à Mr BLONDET François, Mr CLARAZ André, Mr DUPRAZ Marcel.

### ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ECOLE DE ST-JEAN DE LA PORTE

Toute récente, cette association a été créée en septembre 97. Elle se propose, comme le faisait la coopérative scolaire auparavant, d'organiser quelques manifestations destinées à financer certaines activités scolaires : ski, piscine, sorties culturelles, etc.



# Animation

## ENTRETIEN DES SENTIERS

A l'occasion du championnat du monde de T.R.E.C. qui s'est déroulé les 27 et 28 septembre 97 à Saint-Pierre d'Albigny, la commission d'organisation a retenu notre commune pour le chemin des Mules. Pour le passage des cavaliers, il a fallu couper des branches basses. Profitant de cette belle journée, l'équipe d'élagage a terminé l'ouverture du sentier, de la fontaine des chasseurs à l'intersection de Cruet. Celui-ci était complètement boisé.

A présent, ce chemin balisé jaune permet de faire un circuit de Combefolle à Montlambert.

C'est une belle balade familiale dans un cadre agréable avec une magnifique vue. En attendant les panneaux de signalisation qui seront installés au printemps, bonnes promenades.

## PARC DES BAUGES

Dimanche 26 octobre 97, les membres du Parc ont demandé l'aide de bénévoles. Objectif : débroussaillage et élagage du GR qui rattache Saint-Jean et Saint-Pierre aux Bauges en passant par le col de la Sciaz.

40 personnes étaient au rendez-vous à 8 h 30. Après un petit café bien chaud, deux équipes ont commencé à nettoyer ce chemin

complètement bouché en aval du départ actuel de Roissarve. A 12 h, mission accomplie, et tout le monde prenait en commun un repas tiré des sacs dans la convivialité et la bonne humeur. Les boissons et les desserts ont été offerts par les responsables du Parc. Des bénévoles de Cruet, St-Pierre, St-Jean et Frèterive, entre autres, étaient présents sur le terrain. D'autres manifestations de ce genre seront organisées et nous faisons appel à la population. Nous espérons que les gens de notre commune ne seront pas les derniers pour donner un peu de leurs temps à revaloriser ces chemins qui servaient autrefois à la vie de tous les jours, mais qui sont aujourd'hui envahis par les ronces et oubliés de tous. Ensemble, redonnons une nouvelle vie à ces sentiers qui nous parlent du passé.

## RANDONNÉE A LA THUILE

Ils étaient 70 «courageux» en ce samedi 30 août, à participer à la randonnée annuelle organisée par la municipalité de Saint-Jean de la Porte à La Thuile.

De l'avis de tous, ce fut une journée inoubliable. Le beau temps était de la partie. Grâce à l'accueil chaleureux de Mr Marcel Tournesol, le barbecue fut installé dans un site très agréable.

Alain, Dominique et Monique ne chômaient pas pour ravitailler cette troupe affamée par 3 heures de marche. Certains déclarèrent forfait pour le retour à pied mais tous se sont retrouvés au sommet de Montlambert, la nuit venue, pour finir en beauté cette superbe journée.

Un grand merci à tous les organisateurs mais également à tous les participants grâce à qui cette manifestation s'étoffe d'année en année, et grâce à qui l'ambiance est toujours assurée.

## ACCUEIL DES NOUVEAUX SAINTGERINS

Cette année, un nouveau quartier est né à Saint-Jean de la Porte. Une inauguration officielle du lotissement du Morbier a eu lieu le 11 juillet 97. Tous les «acteurs» de ce projet étaient présents : Direction de l'OPAC, Conseil Général, Municipalités nouvelle et ancienne, dont le maire Mr Prière Roger a été un des principaux instigateurs. Pour l'équipe municipale ce fut l'opportunité, quelques semaines plus tard, de souhaiter officiellement la bienvenue à tous les nouveaux résidents de la commune. Le vendredi 5 septembre, une foule nombreuse se donnait rendez-vous au Morbier. L'occasion était belle de faire connaissance entre «anciens» et «nouveaux» habitants. Il est certes déconcertant pour les Saintgerins «pure souche» de voir l'évolution brutale de leur village. C'est en assistant à des animations telles que cette inauguration que les gens apprendront petit à petit à vivre ensemble. Et n'oublions pas ceci : le Saint-Jean d'hier ne sera plus. Par contre celui de demain est en train de se construire. Point de nostalgie dans ces propos. Il suffit pour cela d'avoir assisté à la rentrée scolaire 97/98. Toutes ces petites têtes blondes et brunes sont l'avenir du village et ils bâtiront les racines de leur vie sur cette terre que nous nous devons de maintenir harmonieuse et agréable à vivre.



# Tribune libre : LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

## ♦ D'où vient l'eau consommée sur la commune ?

La commune est alimentée par : la source des Millettes pour la majorité des habitations de la commune y compris le bourg Evescal, la source de la Croisette pour le hameau des Grangeettes, la source de Cruet pour le hameau de La Ravoire suite à une pollution en 1993, des sources individuelles à faible débit pour les trois hameaux de Monilambert.

## ♦ Pourquoi l'eau est-elle de plus en plus chère ?

Dans le prix actuel de l'eau, il convient de ne pas dissocier le prix réel, de celui des différentes taxes (assainissement, taxes FNDAE, agence de l'eau, TVA, lutte contre la pollution).

## ♦ Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas fait le choix de prendre en charge la gestion de l'eau, plutôt que passer par une compagnie privée ?

De petites entités, même des groupements de communes, devant la complexité de la gestion de l'eau (le dépannage 24 h sur 24, normes DASS de plus en plus draconiennes, matériel important difficile à amortir, recouvrements) ont recours à un fermier, en l'occurrence pour nous la Lyonnaise des Eaux, qui, lui, possède la technique et l'organisation. La Lyonnaise des Eaux gère le réseau et également l'assainissement, dans le cadre des communautés de communes, pour des contrats décennaux.

## ♦ En quoi consistent les accords passés entre le DUCC et la commune ?

Le DUCC (District Urbain de la Cluse de Chambéry), pour alimenter Chambéry, prélève actuellement 5 000 m<sup>3</sup> par jour dans la nappe phréatique de Saint-Jean (à terme, la moyenne annuelle sera de 10 000 m<sup>3</sup>/jour. Cette eau est pompée dans deux réservoirs et est amenée par gravité à Saint-Jeoire pour répartition. Pour la commune, des mesures compensatoires ont été prévues dont : la prise en charge par le DUCC de la construction de la nouvelle station d'épuration, le renfort en eaux des Millettes et de La Ravoire à un prix spécifique en cas de problème sur ces sources, l'irrigation après étude de l'impact de la baisse de la nappe après pompage.

## ♦ Pourquoi, à certaines périodes de l'année, des odeurs nauséabondes envahissent-elles le village ?

## ♦ L'épandage des boues de la station d'épuration est-il polluant pour la nappe phréatique ?

Pourquoi choisir l'épandage des boues ? C'est la solution la moins coûteuse et la moins polluante. 1 m<sup>3</sup> de boues épandues coûte 50 F au SIVOM donc à la population de St-Pierre d'Albigny et St-Jean de la Porte. La seule autre solution est l'incinération. Pour ce procédé, la teneur en matière sèche des boues devra être d'un minimum de 20 %, actuellement elle est de 7 %. Le surcoût de cette déshydratation serait de 45 000 F l'an. Le transport des boues et leur incinération sont estimés à 450 F le m<sup>3</sup>. Et il n'est pas certain que le SIVOM puisse obtenir l'autorisation d'incinérer, les fumées des boues brûlées peuvent contenir des dioxines.

La production des boues de la station d'épuration de Saint-Jean oblige 3 épandages dans l'année, équivalant à 1 000 m<sup>3</sup> environ. La Chambre d'Agriculture fait appliquer et respecter une réglementation très stricte. Le résultat d'une étude des sols de toute la plaine de St-Jean a indiqué que les terrains peuvent recevoir de 20 à 30 m<sup>3</sup> tous les 2 ans. La Chambre d'Agriculture a donc établi une carte d'épandage, grâce à la coopération des agriculteurs comprenant une zone d'interdiction d'épandre à moins de 100 m des habitations et dans la première et deuxième zone de protection du captage d'eau du DUC. 2 parcelles ont été choisies comme témoin pour analyser les sols avant le premier épandage et, par la suite, tous les 3 ans, contrôlant ainsi l'impact des boues dans le sol et la nappe phréatique. Les boues sont également analysées une fois par an. Il existe des normes draconiennes (normes AFNOR U 44041) notamment sur la concentration de métaux lourds. L'épandage lui-même est rigoureux. Le prestataire doit remplir une fiche recensant les critères suivants : date d'épandage, nom de l'ex-

ploitant, n° et surface de la parcelle et quantité de boues épandues. Le volume et la fréquence d'épandage sur chaque parcelle peuvent être contrôlés à tout moment. Un double feuillet est envoyé à Monsieur l'ingénieur de la mission déchet à la Chambre d'Agriculture, M. FAVRE François. L'automne est la saison la plus pratique : les champs sont libres, d'où le choix facile des parcelles. La seule condition est de labourer rapidement. Pour le printemps, les agriculteurs sont contraints de réserver des terres dès l'automne, celles-ci ne seront en effet labourées qu'après épandage. En août, l'épandage d'été se réalise sur des parcelles libres de toute culture, rares en cette période, ce sont des chaumes de colza ou blé. De plus, les terrains choisis doivent être réensemencés à l'automne ce qui limite leur disponibilité.

Après une année d'expérience, le volume épandu à chaque période va être reconsidéré. Ainsi, l'épandage d'été sera diminué, ce qui amoindrira l'effet nauséabond amplifié par la chaleur. Il est vrai qu'une averse serait la bienvenue après ce travail, hélas, nous ne sommes pas maîtres du temps ! Ces gênes olfactives ont été constatées à quelques reprises mais... peut-on sentir la rose sans se piquer ?

## ♦ Est-ce à la commune d'entretenir le ruisseau du Morbier (vipères) ?

Il faut savoir que l'entretien des berges d'un ruisseau incombe aux propriétaires puisque les limites de propriété sont le milieu du lit du ruisseau. Pour ce qui en est du Morbier, depuis la crue de 1992, la commune a fait remettre en état le lit du ruisseau à plusieurs reprises et continue de l'entretenir en débroussaillant le bas de celui-ci. Opération faite en 96 par le biais du Syndicat du Gargot qui emploie la société AART pour tous ces travaux. Cette société a aussi traité au désherbant aquatique toutes les repousses de ronces, de frênes et d'acacias au mois d'avril 1997. Elle va remettre en état le nant de Combefolle qui se jette dans le Morbier. C'est-à-dire : élagage, tronçonnage des arbres qui sont tombés des berges dans le lit du ruisseau, abattage de ceux qui sont prêts à tomber au prochain orage, nettoyage du lit.

Tous ces travaux ont un coût. Exemple : le chantier du nant, c'est 2 semaines de travail à 5 personnes. Depuis cette année, une loi autorise les gestionnaires de cours d'eau à couper tout arbre qui risque de tomber sur une personne ou d'obstruer un lit de ruisseau. Cette loi est utile car par le passé, pour tronçonner un arbre gênant, c'était des discussions interminables.

En ce qui concerne les vipères dans le ruisseau, nous ne pouvons malheureusement pas enlever toutes les pierres pour éviter les nids.

## ♦ Qu'en est-il de l'irrigation sur Saint-Jean ?

En début d'année, nous avons procédé à un appel d'offres pour le projet d'irrigation. Une douzaine de bureaux d'études répondaient au cahier des charges élaboré par la DDA. Nous avons visité plusieurs entreprises avec chacune leur savoir-faire spécifique et nous avons dû en choisir une. Fin mai, ce fut le bureau d'études Seret, basé à Ribiers (05) qui s'est vu attribuer le marché.

Après plusieurs réunions avec le DUCC, Seret et la commune, nous avons mis en place les dates pour le début de l'étude préliminaire. Cette étude avait pour but de vérifier, pendant une période d'un mois, la variation de la nappe en pompant 13 000 m<sup>3</sup>/jour sur 2 pompes dans le puits de Saint-Jean.

Une quarantaine de points de mesure ont été relevés plusieurs fois dans ce mois d'essai. Ces points de mesures étaient : le lac de Saint-Pierre, le niveau de l'Isère, les canaux, tous les piezomètres EDF de la plaine, le lac de Saint-Jean et le puits du captage de Cruet.

La révision du 5/12/97 concrétise par cet essai d'un mois une baisse de la nappe qui va permettre par des simulations de connaître en période d'étiage les véritables besoins en eau inhérents au pompage maximum et également aux besoins des cultures. Quatre solutions sont préconisées par la recherche de la ressource.

Le choix sera établi après des études plus approfondies.

# Renseignements divers

La Municipalité invite toute la population de Saint-Jean à la cérémonie des vœux du Maire le dimanche 11 janvier 98 à 11 heures.

## ETAT CIVIL au 7/11/97

### Naissances

DOMINICI Léo.....	14/01/97
VIARD Coline.....	08/02/97
BUTEZ Pauline.....	17/02/97
BETEND Pierre.....	10/04/97
LAURENT Julia.....	05/05/97
D'ERNEVILLE Mélissa.....	29/07/97
PIVETTA Lucie.....	11/08/97
BRUYERE Ludovic.....	22/09/97
MUGGEO Laurine.....	02/10/97
VIAL Pauline.....	09/10/97

Actuellement, les services d'état civil extérieurs ne nous transmettent pas les naissances pour les couples «non mariés». Les personnes concernées peuvent en informer la mairie directement.

### Mariages

MUGGEO Thierry et RAINIERI Susanna.....	03/05/97
DOMINICI Philippe et COMTE Annie.....	31/05/97
VUILLERME Jérôme et BRET Marie-Hélène.....	28/06/97

### Décès

M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> ROBERT née NICLOUD Emma.....	09/01/97
M <sup>r</sup> MONIN Joseph.....	19/02/97
M <sup>r</sup> DONNAZ Joseph.....	11/04/97
M <sup>r</sup> DUFFEAL Claudius.....	11/05/97
M <sup>r</sup> FODERE Pascal.....	16/05/97
M <sup>me</sup> ROSSET née SAINT GERMAIN Amélie.....	11/06/97
M <sup>r</sup> MIGUET Léon.....	01/07/97



ST JEAN  
BELLE ÉTOILE

## Souvenir Jeolaine Année 1959

1<sup>er</sup> rang : Donnaz Roger, Silvestri Christian, Clerc-Girard Maxime, Carquillad Christiane, Fasola Josiane, Silvestri Annie, Gallice Joëlle.

2<sup>e</sup> rang : Del Vecchio Antonio, Bazin Jean-Pierre, Valois Jean-Claude, Miguet Hélène, Philipon Christiane, Donnaz Ginette.

3<sup>e</sup> rang : Pichon Jean-Claude, Pernet Michel, Pernet Christian, Franquine Claude, Coudurier Joëlle, Bouvier Claudette.

4<sup>e</sup> rang : Borrione Danièle, Borrione Michèle, Combaz Henriette, Droux Michel, Midelli Humbert, Nicoud Gilbert.

Institutrice : Huguette Richon.